

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway, tenue au lieu ordinaire des séances, au 507, Route 108 Ouest, le **9 août 2021** à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Linda Bouchard
Siège #2 - Renald Béliveau
Siège #3 - Poste Vacant
Siège #4 - Réal Cameron
Siège #5 - Réjean Boulanger
Siège #6 - Rachelle Audet

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence du maire, Mario Lachance. Lynda Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire. Tous les conseillers sont présents physiquement et respectent la distanciation sociale de 2 mètres.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte. Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 # 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux, la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway sera devant public. Un enregistrement audio n'est plus nécessaire.

2021-08-155

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU 5 JUILLET 2021
- 4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 4.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du 5 juillet 2021
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1 - Sécurité incendie
 - 6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie
 - 6.1.2 - Inspection des services de sécurité incendie municipaux
 - 6.1.3 - Programmes de la MRC en lien avec le service incendie
 - 6.2 - Sécurité civile
 - 6.2.1 - Résolution pour autoriser la participation à l'activité services aux sinistrés niveau 2 et la planification de la simulation # 2
 - 6.2.2 - Résolution pour payer le transport scolaire aux enfants non admissibles de Stornoway
 - 6.3 - Autres (fourrière)
- 7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT
 - 7.1 - Rapport des tests d'eau potable
 - 7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées

- 7.3 - Résolution pour autoriser la soumission pour la construction de l'abris pour les pompes
- 8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES
- 9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME
 - 9.1 - Résolution pour nommer Jean-Marc Bilodeau comme membre du Comité Consultatif d'Urbanisme
- 10 - LOISIRS - CULTURE
 - 10.1 - Rapport des concierges
 - 10.2 - Résolution pour payer la location du terrain de la Fabrique St-Alphonse-de-Stornoway
 - 10.3 - Résolution pour payer quatre baux au MERN
- 11 - LÉGISLATION
 - 11.1 - Résolution d'adoption du règlement # 2021-527 modifiant le règlement de zonage N°2010-452 afin de modifier les usages de la zone I-1 et de créer la zone I-3
- 12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 12.1 - Comptes à payer
 - 12.2 - Dépenses récurrentes du mois de juillet 2021
 - 12.3 - Rapport de la petite caisse au 31 juillet 2021
 - 12.4 - Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - 12.5 - Résolution pour accepter la messagerie vocale par courriel de l'entreprise GSC communication inc.
 - 12.6 - Résolution pour accepter la rémunération du personnel électoral-2021
 - 12.7 - Résolution pour autoriser la formation du 26 août avec Infotech sur les élections 2021 et diverses formations avec Élections Québec
 - 12.8 - Résolution pour le changement de signataire et de l'administrateur principal chez Desjardins
 - 12.9 - Autorisation d'installation d'un commerce occasionnel sur un terrain municipal à Stornoway
 - 12.10 - Enquête sur la gestion des matières dangereuses par Radio-Canada.
 - 12.11 - Résolution pour prolonger la période probatoire de trois mois supplémentaires de la directrice générale
 - 12.12 - Résolution pour payer la location du sous-sol de l'église à la Fabrique St-Alphonse-de-Stornoway
- 13 - RÉSEAUX ROUTIERS
 - 13.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie
 - 13.2 - Dépôt d'un avis de motion et résolution d'emprunt pour les travaux de voirie PAVL-Volet accélération
 - 13.3 - Résolution pour autoriser la signature de la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Accélération du programme PAVL
 - 13.4 - Résolution pour accepter la dépense pour environ 100 voyages pour l'entretien du 4e rang
- 14 - TECQ 2019-2023
- 15 - CORRESPONDANCE
- 16 - VARIA
 - 16.1 - Ajout
 - 16.2 - Ajout
 - 16.3 - Ajout
- 17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS
 - 17.1 - Voirie - Réjean Boulanger
 - 17.2 - Bibliothèque - Rachelle Audet
 - 17.3 - Transautonomie - Réal Cameron

- 17.4 - Conseil d'établissement d'école - Linda B.Bouffard
 - 17.5 - Loisirs -
 - 17.6 - Famille et aînés - Réal Cameron
 - 17.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger
 - 17.8 - Sécurité civile, Croix-Rouge - Mario Lachance, Renald Béliveau
 - 17.9 - Comité de développement - Linda B. Bouffard
 - 17.10 - COGESAF - Mario Lachance et Sacha Simoneau
 - 17.11 - Parc Stornoway - Réal Cameron
 - 17.12 - Parc Frontenac - Mario Lachance
 - 17.13 - Village-relais - Mario Lachance et Linda B.Bouffard
 - 17.14 - Art, Culture et Tourisme - Rachelle Audet
- 18 - MOT DU MAIRE
- 19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tout le monde confirme avoir reçu une copie. Une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par Réneald Béliveau

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU 5 JUILLET 2021

La directrice générale fait le suivi du conseil ordinaire du lundi 5 juillet 2021.

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2021-08-156

4.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du 5 juillet 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juillet 2021 dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

CONSIDÉRANT QU'au point 01, il faut ajouter la présence de Lynda Fillion à cette séance du conseil;

CONSIDÉRANT QU'aucune explication supplémentaire n'est demandée;

Il est proposé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021, avec les modifications demandées au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Sécurité incendie

6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie

Le niveau des réservoirs n'a pas été pris.

6.1.2 - Inspection des services de sécurité incendie municipaux

Pour l'exercice 2021-2022, la direction de la sécurité incendie et des télécommunications d'urgence du MSP, poursuivra, à compter du mois de septembre 2021, les inspections et les vérifications des services de sécurité incendie sous le thème suivant : les ententes intermunicipales d'entraide; les protocoles de déploiement; la formation des pompiers et des officiers.

6.1.3 - Programmes de la MRC en lien avec le service incendie

Une résolution sera présentée au conseil de septembre suite à l'exemple envoyé par la MRC.

6.2 - Sécurité civile

2021-08-157

6.2.1 - Résolution pour autoriser la participation à l'activité services aux sinistrés niveau 2 et la planification de la simulation # 2

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit a organisé un service regroupé de municipalités pour l'élaboration et l'implantation d'un programme de sécurité civile, #2018-02-32, avec l'entreprise Priorité StraTJ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Priorité StraTJ avait planifié 4 activités regroupées et que les deux activités restantes seront maintenues, soit Services aux sinistrés niveau 2 et Simulation #2.

Il est proposé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise les dépenses pour temps et déplacement pour les personnes autorisées à participer à ces deux activités.

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste Frais divers-Sécurité civile n°02-230-00-690.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-08-158

6.2.2 - Résolution pour payer le transport scolaire aux enfants non admissibles de Stornoway

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway avait eu une demande des parents d'enfants non admissibles au transport scolaire de mettre en place un brigadier au coin des Routes 108 et 161, #2015-02-018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a mis en place un brigadier de mars à juin en 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a rencontré des parents concernés et intéressés afin de leur proposer le transport scolaire par autobus pour leurs enfants;

Il est proposé par Régnald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement des frais de transport scolaire pour l'année 2021-2022 pour les enfants dont les parents auront démontré un intérêt et ne sont pas admissibles au transport scolaire;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Transport scolaire n°02-230-00-448*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.3 - Autres (fourrière)

Aucune information.

7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT

7.1 - Rapport des tests d'eau potable

7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées

Rien à signaler.

2021-08-159

7.3 - Résolution pour autoriser la soumission pour la construction de l'abris pour les pompes

CONSIDÉRANT Qu'une seule soumission a été demandée à la compagnie ABCConstruction&Réno inc. pour la construction de l'abris pour les pompes;

CONSIDÉRANT QUE la construction étant dans une période très achalandée et que les prix ont subis une hausse importante;

Il est proposé par Réjean Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway demande à d'autres compagnies de construction de la région une soumission pour ladite abris à Construction Proteau & frères inc., Construction-Uni-Toit et à Constructions Simocam en proposant la date du 1er décembre pour la fin des travaux.

QUE les montants soient pris dans le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES

9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME

2021-08-160

9.1 - Résolution pour nommer Jean-Marc Bilodeau comme membre du Comité Consultatif d'Urbanisme

ATTENDU QUE les règles de fonctionnement d'un Comité consultatif en urbanisme (CCU) doivent être constituées par règlement, # 95-308 et #97-347;

ATTENDU QU'à l'Art. 7 du règlement # 95-308, il est stipulé que le terme d'office des membres du comité est de deux (2) ans. Cependant, le mandat des conseillers municipaux nommés par le conseil prend fin dès qu'ils cessent d'être membres dudit conseil;

ATTENDU QU'à l'Art. 3 du règlement # 97-347, modifie l'article 6 du règlement #95-308 et il est stipulé que le comité est composé de (1) membre du conseil et de quatre (4) résidents de la municipalité. Ces personnes sont nommées par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT QUE Jean-Marc Bilodeau, résident, membre sortant du Comité consultatif en urbanisme (CCU) a été contacté et a accepté un nouveau mandat;

Il est proposé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway nomme Jean-Marc Bilodeau, conseiller, membre du Comité consultatif en urbanisme (CCU).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10 - LOISIRS - CULTURE

10.1 - Rapport des concierges

Rien à signaler pour le mois de juillet 2021.

2021-08-161

10.2 - Résolution pour payer la location du terrain de la Fabrique St-Alphonse-de-Stornoway

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway loue une partie de terrain à la Fabrique St-Alphonse-de-Stornoway, #2015-11-305;

CONSIDÉRANT QUE le paiement est exigible en un seul versement, le 31 août de chaque année;

Il est : Proposé par Linda Bouchard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement de la location du terrain situé à l'arrière de l'église appartenant à la Fabrique St-Alphonse-de-Stornoway au montant de 2 000 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Location - Terrains n°02-701-50-512*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-08-162

10.3 - Résolution pour payer quatre baux au MERN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway loue des parties de terrain au Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles sur les terrains près de la rivière Felton;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement du bail au Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles # 609046 00 002 au montant de 133,37 \$ taxes incluses;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement du bail au Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles # 609046 00 004 au montant de 133,37 \$ taxes incluses;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement du bail au Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles # 609046 00 019 au montant de 133,37 \$ taxes incluses;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement du bail au Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles # 609046 00 018 au montant de 133,37 \$ taxes incluses;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Comité du Parc Stornoway n°02-701-60-970*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11 - LÉGISLATION

2021-08-163

11.1 - Résolution d'adoption du règlement # 2021-527 modifiant le règlement de zonage N°2010-452 afin de modifier les usages de la zone I-1 et de créer la zone I-3

ATTENDU QUE la Municipalité de Stornoway a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de Zonage no 2010-452;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de tel règlement;

Il est proposé par Rénald Béliveau

QUE le conseil de la Municipalité de Stornoway adopte le règlement intitulé:

«RÈGLEMENT NO 2021-527 MODIFIANT LE RÈGLEMENT de Zonage no 2010-452 AFIN DE MODIFIER LES USAGES DE LA ZONE I-1 ET DE CRÉER LA ZONE I-3 »,dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE conformément à l'article137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ledit projet de règlement soit transmis à la M.R.C. du Granit pour son entrée en vigueur;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2021-08-164

12.1 - Comptes à payer

Il est proposé par Linda Bouchard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'ajout de la facture de\$;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement des comptes à payer présentés, Art. 204 CM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12.2 - Dépenses récurrentes du mois de juillet 2021

Les conseillers ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de juillet 2021. Règ. 2016-499.

12.3 - Rapport de la petite caisse au 31 juillet 2021

Le rapport de la petite caisse au 31 juillet est déposé. Les conseillers ont reçu une copie.

12.4 - Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

Aucun rapport n'est déposé.

2021-08-165

12.5 - Résolution pour accepter la messagerie vocale par courriel de l'entreprise GSC communication inc.

CONSIDÉRANT QUE le système téléphonique a brisé lors de l'orage et le vent le lundi 21 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Stornoway a autorisé l'achat du système téléphonique soumis par l'entreprise GSC Communication inc. au coût avant taxes et après rabais de 3 890,25 \$;

CONSIDÉRANT QUE les employés ont déterminé la pertinence d'ajouter l'option messagerie vocale par courriel pour en faciliter les communications et l'archivage de ces dernières.

Il est proposé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'ajout de la messagerie vocale par courriel au coût avant taxes de 472,50 \$;

QUE le montant soit pris dans le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-08-166

12.6 - Résolution pour accepter la rémunération du personnel électoral-2021

CONSIDÉRANT QUE des élections générales municipales auront lieu le 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra rémunérer le personnel électoral lors de la réalisation de la liste électorale, lors de la tenue d'une journée de vote par anticipation ainsi que le jour du scrutin.

Il est proposé par Linda Bouchard

QUE le conseil municipal de Stornoway accepte la proposition de la rémunération du personnel électoral, présentée par le MRC du Granit pour les élections municipales 2021, pour la réalisation de la liste électorale, lors de la tenue d'une journée de vote par anticipation ainsi que le jour du scrutin.

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Rémunération des officiers d'élections n°02-140-00-141*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-08-167

12.7 - Résolution pour autoriser la formation du 26 août avec Infotech sur les élections 2021 et diverses formations avec Élections Québec

CONSIDÉRANT QUE des élections générales municipales auront lieu le 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial a convenu qu'il y a lieu d'édicter le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE notre base de données Sygem est utilisée pour la confection de la liste électorale et qu'une formation est offerte par notre fournisseur Infotech le 26 août prochain pour un montant de 245. \$ plus taxes pour un total de 281.69\$ par participant.

CONSIDÉRANT QU'Élections Québec offre des formations gratuites sur l'organisation d'une élection municipale;

Il est proposé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la participation de Lynda Fillion et Ginette Drouin aux formations sur l'organisation d'élections municipales données par Élection Québec et ainsi que la formation donnée par Infotech.

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Formation et perfectionnement n°02-140-00-454*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-08-168

12.8 - Résolution pour le changement de signataire et de l'administrateur principal chez Desjardins

CONSIDÉRANT QUE Lynda Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière devient l'administrateur principal et le troisième signataire pour le compte de la municipalité de Stornoway chez Desjardins Entreprises depuis le départ à la retraite de Simone Grenier le 16 juillet 2021;

Il est proposé par Rénald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway, autorise Lynda Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière depuis le 17 juillet 2021, à devenir l'administrateur principal et le troisième signataire pour le compte de la municipalité de Stornoway chez Desjardins Entreprises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-08-169

12.9 - Autorisation d'installation d'un commerce occasionnel sur un terrain municipal à Stornoway

2021-08-170

12.10 - Enquête sur la gestion des matières dangereuses par Radio-Canada.

Considérant qu'une démarche a été entrepris avec la MRC du Granit concernant cette enquête sur la gestion des matières dangereuses dans notre localité, il est proposé d'attendre l'orientation de la MRC concernant la réponse à faire pour ce genre de questionnaire et aussi de vérifier lors de la rencontre du conseil des maires, si d'autres municipalités ont reçu cette demande.

2021-08-171

12.11 - Résolution pour prolonger la période probatoire de trois mois supplémentaires de la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE Lynda Fillion, candidate au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière est entréen fonction le 25 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Stornoway, sur la recommandation du comité formé pour le recrutement de candidats, avait comme exigence une période probatoire de trois mois;

CONSIDÉRANT QUE M. le maire, demande de prolonger de 3 mois la période probatoire.

Il est proposé par Réal Cameron

QUE la période probatoire soit prolongé de 3 mois pour se terminer le 25 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-08-172

12.12 - Résolution pour payer la location du sous-sol de l'église à la Fabrique St-Alphonse-de-Stornoway

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway loue le sous-sol de l'église St-Alphonse de Stornoway afin d'y remiser des bacs, etc.;

Il est proposé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement de 4 000 \$ annuel pour la location du sous-sol de l'église St-Alphonse de Stornoway afin d'y remiser des bacs, etc.;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Location - Bâtiment (sous-sol église) n°02-190-00-511*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13 - RÉSEAUX ROUTIERS

13.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie

Réparation de fossé dans le 4e rang près du chemin. Le transport des carrières est en arrêt. Ils sont sur le concassage.

13.2 - Dépôt d'un avis de motion et résolution d'emprunt pour les travaux de voirie PAVL-Volet accélération

Considérant que les délais pour un règlement d'emprunt relié à un projet subventionné à plus de 50% ont été modifiés et que le conseil a décidé d'attendre au printemps 2022 pour réaliser les travaux en une seule phase, ce point est reporté au conseil du 7 septembre afin de nous permettre de s'informer sur les différentes possibilités d'emprunt et de choisir le meilleur scénario.

2021-08-173

13.3 - Résolution pour autoriser la signature de la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Accélération du programme PAVL

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur les transports (RLRQ, c. T-12), le Ministre peut accorder des subventions pour fins de transport;

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale, ci-après le « **Programme** », approuvé par la décision du conseil du trésor du 9 février 2021, a comme objectif d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE le **Programme** comporte un volet Accélération, ci-après le « **Volet** », qui vise à accélérer les travaux sur le réseau routier local de niveau 1 et 2, provenant de l'invetaire transmis au **Bénéficiaire**;

ATTENDU QUE le projet du **Bénéficiaire** a été retenu sous ce **Volet** et que le **Ministre** accepte de verser au **Bénéficiaire** une aide financière maximale de 762 288\$ pour lui permettre de réaliser son projet;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) entre le **MINISTÈRE DES TRANSPORTS** et la **MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY**;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure la présente convention d'aide financière, ci-après la Convention, afin de déterminer les obligations des Parties dans ce contexte;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Stornoway déclare avoir pris connaissance et compris la présente **Convention** et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Il est proposé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le maire M. Mario Lachance et la directrice générale et secrétaire-trésorière Lynda Fillion à signer la dite convention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-08-174

13.4 - Résolution pour accepter la dépense pour environ 100 voyages pour l'entretien du 4e rang

CONSIDÉRANT QUE le 4E rang à la limite de Stratford a besoin d'entretien;

CONSIDÉRANT QU'il reste une portion du budget de voirie non utilisé;

Il est proposé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la dépense pour l'entretien du 4E Rang, l'épandage d'environ 6" d'épais de gravier sur 600 mètres pour l'équivalent d'environ 100 voyages;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Matières brutes-Gravier, sable, asphalte, ciment n°02-320-00-620*

Adoptée à l'unanimité des conseillers

14 - TECQ 2019-2023

15 - CORRESPONDANCE

La correspondance du mois juillet est déposée. Les conseillers désirant plus de détails pourront en obtenir une copie.

16 - VARIA

16.1 - Ajout

16.2 - Ajout

16.3 - Ajout

17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS

17.1 - Voirie - Réjean Boulanger

17.2 - Bibliothèque - Rachelle Audet

Rencontre prévue le 26 août. Le Croque-Livre toujours interdit à cause du Covid

17.3 - Transautonomie - Réal Cameron

Aucune information.

17.4 - Conseil d'établissement d'école - Linda B.Bouffard

Aucune information.

17.5 - Loisirs -

La rencontre Zoom du 5 août a été annulée. Les autres rencontres sont prévues les 11 et 12 août. La subvention pour les 2 moniteurs du SAE n'a pas été versée parce que l'âge requis minimale était de 15 ans. Nous n'avons pas reçu beaucoup de CV pour les postes offerts au SAE. Ginette regarde pour avoir une

partie de la subvention pour le travail supplémentaire de la monitrice TES qui a l'âge requis.

17.6 - Famille et aînés - Réal Cameron

Il y a environ 10 joueurs actifs. Un tournoi de pétanque est prévu avec Lac-Mégantic.

17.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger

Une rencontre Zoom a eu lieu la semaine dernière le jeudi 5 août. M. Boulanger était absent.

17.8 - Sécurité civile, Croix-Rouge - Mario Lachance, Renald Béliveau

Aucune information.

17.9 - Comité de développement - Linda B. Bouffard

La prochaine rencontre avec la MRC et le comité de développement est prévue le 24 août à 19 h 00.

17.10 - COGESAF - Mario Lachance et Sacha Simoneau

17.11 - Parc Stornoway - Réal Cameron

Le gazébo est monté, le gravier a été ajouté en dessous du gazébo. Le chemin a été réparé. Les sentiers ont été nettoyés. On demande de faucher le sentier qui descend au gazébo près de la rivière. On demande de vérifier auprès du MNER si le sentier près de la rivière est conforme ou s'il est trop proche de la rivière. Beaucoup d'achalandage. Beaucoup de touristes de partout.

17.12 - Parc Frontenac - Mario Lachance

Aucune information.

17.13 - Village-relais - Mario Lachance et Linda B. Bouffard

Une boîte pour contribution volontaire a été installée à la halte. La pierre de granit sera installée par l'installateur de granit Gagnon.

17.14 - Art, Culture et Tourisme - Rachelle Audet

Aucune information.

18 - MOT DU MAIRE

Il faut demander à la MRC la liste des finissants 2021 pour la bourse offerte par la municipalité. Récupération Frontenac veut augmenter le prix du tonnage, il passerait de 55.\$ à 70.\$ la tonne. Un programme pour la récupération agri-récup entrera en vigueur en mars 2022. La prochaine réunion aura lieu le 18 août en présentielle. La santé publique a mandaté deux personnes pour faire du porte à porte dans toutes les municipalités de la MRC pour sensibiliser les citoyens à se faire vacciner.

19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

Il est proposé par Rénald Béliveau et résolu unanimement que cette séance ordinaire soit levée à 9 h 09 .

Mario Lachance,
Maire

Lynda Fillion,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Mario Lachance, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.